

# RESTRUCTURATION DU MULTI EQUIPEMENT SAINT-MERRI

16, RUE DU RENARD – 75004 PARIS  
COMMUNICATION ET INFORMATION 13

Le 11/04/2019

## **Gestion des nuisances**

Les écoles Saint Merri et Renard étant en fonctionnement pendant la durée de restructuration du multi-équipement Saint-Merri, une réunion pour rendre compte de la co-activité école / chantier se tiendra sur site chaque mois. Elle a pour but de rendre compte de la gestion des nuisances et d'apporter des réponses aux questions éventuelles des directeurs d'écoles, des parents d'élèves et de leurs représentants et des services de la DASCO.

## **Avancement des travaux de l'équipement :**

Les travaux de l'équipement se sont achevés le 08 février 2019. Depuis, l'entreprise lève les réserves émises lors des opérations préalables à la réception et pendant la commission de sécurité.

## **Planning des travaux de la présente opération à venir :**

- > Les menuiseries du R+4 seront remplacées à l'été 2019
  - > La dépose des radiateurs du R+4, prévue initialement aux vacances de Pâques, est reportée à l'été 2019.
  - > Les portes sur pivot du R+1 doivent être changées aux vacances d'été
  - > Les dalles qui se décollent dans le hall de l'école seront remplacées aux vacances de Pâques
  - > Un robinet de puisage du R+3 a été coupé. Celui devra être remis en œuvre à l'été par Sanicotherm.
  - > Raccordement du réservoir d'eau pluviale à réaliser. La date n'a pas encore été communiquée par l'entreprise Bouygues.
- Travaux prévus dans l'école en dehors de la présente opération :
- > La CASPE a demandé un devis à la SLA pour le changement des sols des rampes extérieures (sera réalisé à l'issue de tous les travaux prévus dans l'école). Le sol qui a été refait à l'été 2018 et qui glisse malgré le sablage, sera repris en même temps que le changement du sol des rampes.
  - > Des travaux se tiendront aux vacances de Pâques :
    - changement des siphons de sol de la cour du R+2
    - travaux dans la cuisine du R+1
    - gymnase (travaux en cours)
    - raccordement groupe-froid / CTA (travaux en cours)
  - > Des travaux se tiendront à l'été 2019 :
    - travaux dans la cuisine du R+1
    - réfection complète de la cour du R+2
    - agrandissement du parvis et aménagement de la fontaine
  - > Les travaux du réfectoire sont prévus pour l'année 2020
  - > La CASPE et la SLA doivent prévoir des travaux dans les sanitaires du R+1

- > La CAPSE et les directeurs actent la dépose des films des fenêtres du réfectoire.
- > La mise en œuvre de la fenêtre du dortoir et du bureau de la directrice est toujours d'actualité, mais la SLA ne peut pas encore donner de date de pose.

### **Remarques diverses :**

- > L'ajout de maille en toiture a été réalisé, toutefois, il semble qu'un nouveau point ait été repéré. Un devis doit être demandé à l'entreprise Bouygues.
  - > Le ferme-porte de la porte de l'entrée principale du hall DASCO doit être réglé par Bouygues
  - > Le dernier réglage des ferme-portes des menuiseries bois donne satisfaction.
  - > Les températures de consigne ont été baissées par l'entreprise Bouygues
  - > Les bandes d'appel à la vigilance de l'escalier d'accès à la toiture terrasse se décollent. Elles sont à remplacer par Bouygues.
  - > Le caniveau du R+1 est entretenu régulièrement par la CASPE dès que l'école les appelle
  - > Le portillon du R+4 est à reprendre par Bouygues dans le cadre de la GPA : la maille se détache et le portillon ne se ferme plus automatiquement.
  - > Les châssis entre la rampe et la piscine s'abiment. Ce point a déjà été signalé à Bouygues dans le cadre de la GPA.
  - > Un cylindre est à mettre en place par Bouygues sur la porte de la terrasse donnant sur le local ascenseur.
  - > La dépose des anciens candélabres de la toiture est abandonnée
  - > Un capotage du garde-corps vitré de la rampe est à réaliser par l'entreprise Bouygues
  - > Les parents s'interrogent toujours sur le passage des pigeons dans les coursives. Il est rappelé que la maille inox a été retendue aux vacances de Noël.
  - > Une demande de mise en œuvre de serrure sur la porte d'entrée a été faite. Bouygues doit répondre sur la possibilité technique de cette reprise.
  - > La DASCO annonce qu'elle envisage de déplacer la porte séparant les halls DJS et DASCO. La maîtrise d'œuvre rappelle les dispositions du projet, notamment au regard de la réglementation feu.
- La maîtrise d'œuvre rappelle que le projet validé par les services par les services de la DCPA relève de la construction d'un édifice public d'architecture et qu'à ce titre, il est couvert par les dispositions de la loi sur la propriété individuelle. En conséquence, aucune modification du projet ne peut se faire sans l'accord de son auteur.
- Ces travaux sont prévus par la DASCO et la SLA à la fin des travaux (pas avant 2020).